



Construire les relations humaines sur nos exploitations

Rédacteurs : VIVEA – Délégation Sud- Région Nouvelle-Aquitaine
Destinataires : prestataires de formation
Date de création : octobre 2022
Date de révision :



1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 72 803 contributeurs en Nouvelle Aquitaine. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Depuis plusieurs années, le nombre d'exploitations agricoles baisse en France avec pour conséquence une baisse du nombre des chefs – cheffes d'exploitations et de leurs conjoints et autres actifs non-salariés.

Les territoires de Nouvelle-Aquitaine ne font pas exception : le nombre des actifs agricoles non-salariés chute en moyenne de 3% par an.

Parallèlement, on assiste à un agrandissement de la taille des exploitations ainsi qu'à une diversification de leurs Orientations Technico-Economiques. De plus, un grand nombre d'entre elles ont choisi de transformer ou/et de commercialiser leurs productions. Ces changements ne sont pas sans conséquences sur le volume de travail à réaliser ainsi que sur les nouvelles aptitudes et compétences à acquérir par les agriculteurs et les agricultrices concernés, notamment en « Organisation du travail et en Gestion des Ressources Humaines ». Et effectivement, on constate que le recours à la main d'œuvre sur ce territoire - qu'elle soit permanente, temporaire – saisonnière, partagée - croit d'année en année. Il croit peu et de manière non homogène, mais il croit. C'est même une tendance de fond qui se confirme. La région Nouvelle Aquitaine est la première région agricole française en terme d'emploi avec 115 119 emplois (source INSEE)

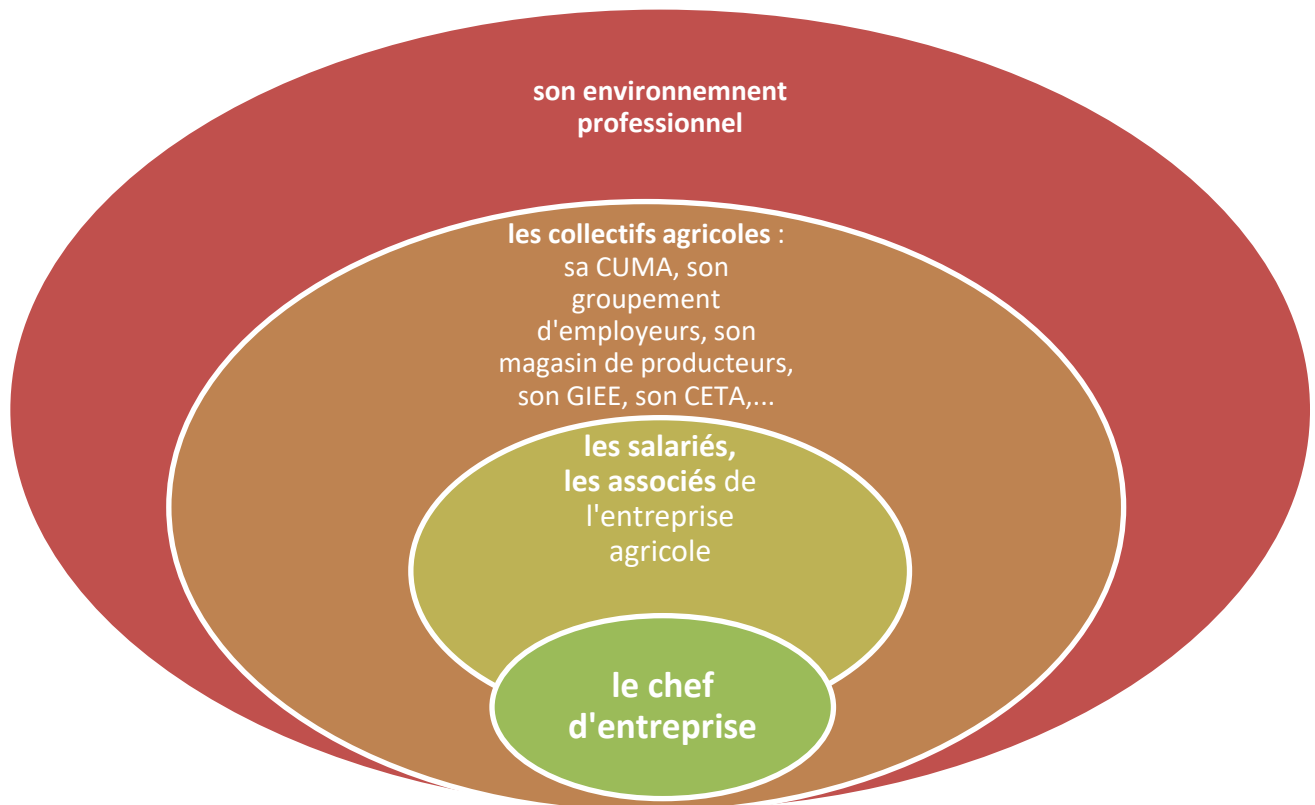
Différentes enquêtes et études réalisées mettent en évidence des difficultés de recrutements et des métiers très en tension. Cela conduit à continuer à s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'attractivité de la filière et arriver à fidéliser les salariés de la filière agricole.

L'objectif général de l'appel d'offre

L'objectif de l'appel d'offre est de développer les formations dans le cadre de la priorité 4 du plan stratégique de VIVEA, Développer l'efficacité et la qualité de vie au travail.

L'objectif est **de renforcer la fonction du chef d'entreprise en améliorant les relations humaines** qu'il entretient aussi bien :

- au sein de son entreprise agricole, avec ses salariés et/ou associés,
- au sein de collectifs agricoles auxquels il est éventuellement associé
- mais aussi dans son environnement professionnel .



2. Propositions attendues

Le public

Agricultrices et agriculteurs de Nouvelle Aquitaine

Il s'agira de contributeurs-trices de VIVEA, chefs d'entreprise agricole, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants solidaires à jour de leur contribution. Les porteurs de projet non encore installés ne sont pas éligibles.

Vous préciserez, dans la demande de financement, la typologie de votre public :

- Agriculteurs associés en relation avec des pairs : GAEC, CUMA, association de producteurs, CETA, ...
- Agriculteurs employeurs de main d'œuvre avec une relation de subordination : main d'œuvre saisonnière ou permanente.

Les formations pourront mixer des publics de chefs d'entreprise et de salariés dans la mesure où les objectifs de développement de compétences seront communs. VIVEA interviendra uniquement sur la prise en charge de ses contributeurs.

Le recrutement du public

Nous attirons votre attention sur les moments clés pour mobiliser les agriculteurs sur cette thématique :

- Départ ou arrivée d'un associé
- Embauche d'un salarié
- Changement de statut d'exploitation
- Création d'un collectif
- Projet de développement à plusieurs
- Conflit ou mésentente au sein d'une entreprise ou d'un collectif



- Transmission d'exploitation
- ...

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* ».

Le périmètre géographique

Nouvelle Aquitaine

Les objectifs de formation

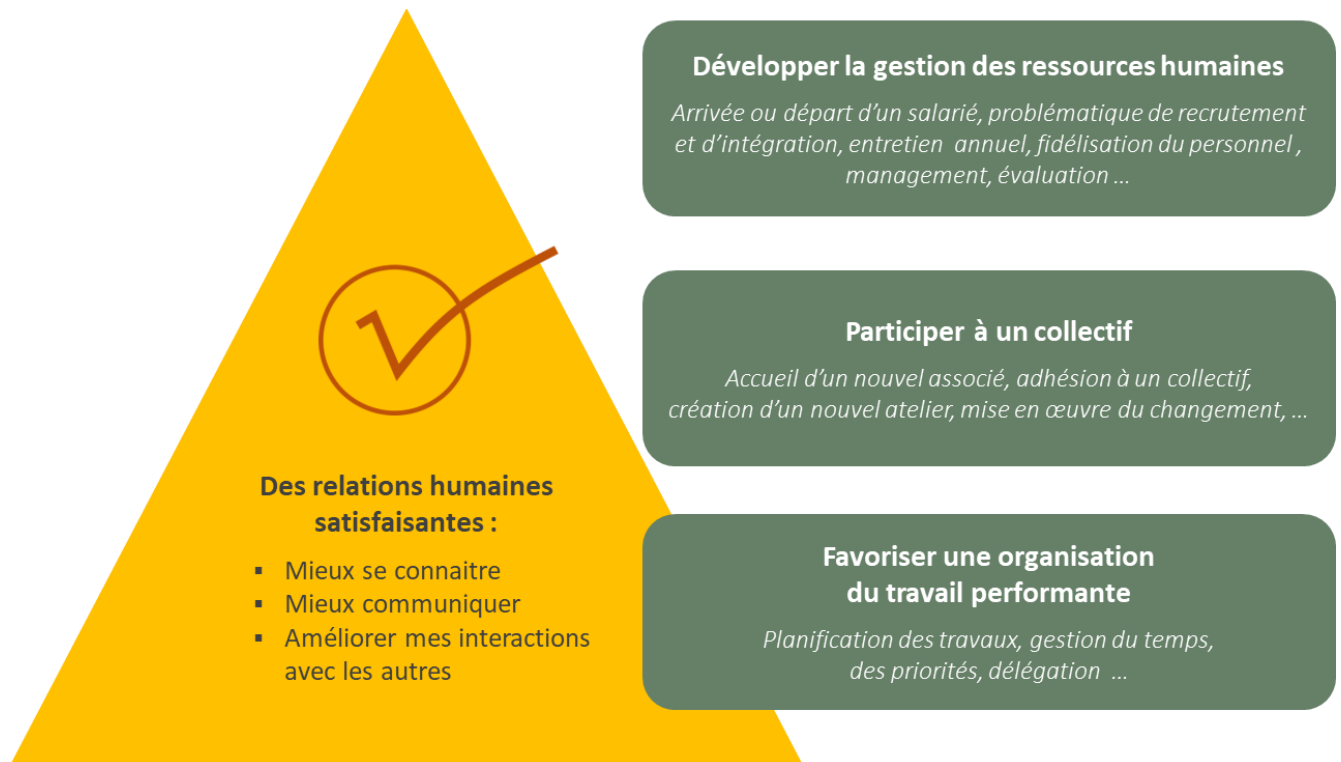
Savoir entretenir des relations humaines saines et efficaces est une compétence centrale pour un chef d'entreprise agricole.

Garantir de bonnes relations humaines nécessite des compétences spécifiques :

1. Mieux se connaître : identifier son mode de fonctionnement (son profil d'employeur, ou associé éventuellement), ses valeurs, gérer ses émotions, travailler sur soi, connaître ses motivations, prendre du recul sur ses pratiques de travail, son management, clarifier ses limites ...
2. Mieux communiquer : savoir écouter, clarifier et reformuler, savoir dire non de façon positive, savoir faire des choix et les expliquer...
3. Améliorer ses interactions avec les autres : travailler le consensus, avoir confiance en soi et faire confiance, gérer un conflit, être capable d'écouter ...

Concrètement, développer ses compétences en vue d'améliorer ses relations humaines aura un impact dans de nombreuses missions du chef d'entreprise et notamment :

- Favoriser une organisation du travail performante : planification des travaux, gestion du temps, des priorités, délégation ...
- Participer à un collectif de travail : création d'un nouvel atelier, accueil d'un nouvel associé, projet collectif de vente, etc ...
- Développer la gestion des ressources humaines : arrivée/départ d'un salarié, problématique de fidélisation de personnel, management du personnel, évaluation, etc ...



Ainsi, les formations que vous proposerez viseront à développer les compétences du chef d'entreprise sur une des thématiques suivantes :

1. **Favoriser une organisation du travail performante ainsi que la qualité de vie au travail**
 1. Raisonner globalement l'organisation de l'entreprise en prenant en compte :
 - La charge de travail et les évolutions structurelles de l'entreprise (augmentation de la taille de l'exploitation, conjoint travaillant hors exploitation, sociétés avec des collectifs importants, ...)
 - Les différentes alternatives possibles : forme sociétaire ou organisation collective plus souple, délégation et externalisation des tâches, embauche d'un salarié directement ou via un groupement d'employeurs...
 - Les conditions et le confort de travail, les rythmes de travail souhaités et ses aspirations propres ainsi que celles des nouvelles générations
 - L'impact économique et juridique de ses choix
 2. Optimiser son organisation du travail individuelle :
 - Intégrer la gestion du temps de travail dans son organisation
 - Gérer son temps et son activité pour un juste équilibre en vie privée et professionnelle
 - Savoir gérer son stress et sa relation aux autres
2. **Développer la gestion des ressources humaines**
 3. Recruter et accueillir un apprenti, un salarié notamment extérieur au secteur agricole
 4. Manager ses salariés : organiser et planifier le temps de travail (gestion de planning...), donner des consignes claires, communiquer, déléguer et gérer les conflits, gérer les compétences et former
 5. Fidéliser ses salariés



3. Participer à un collectif de travail

6. Travailler à plusieurs, mutualiser le matériel ou l'outil de production, gérer des formes collectives d'emploi salariés (groupement employeur, Cuma, organisations de producteurs...), mener un projet à plusieurs :
 - Définir des objectifs communs et des modes de fonctionnement partagés (temps de concertation, prise de décision...)
 - Structurer les engagements réciproques (pacte d'associés...)
 - Coordonner et organiser le travail à plusieurs
 - Exercer une fonction de médiateur
 - Animer des réunions de travail collaboratives

Vous intégrerez obligatoirement dans votre formation un module traitant des relations humaines avec au moins un des 3 objectifs suivants (à préciser explicitement dans votre demande de financement) :

1. mieux se connaître,
2. mieux communiquer,
3. améliorer ses interactions avec les autres .

Les modalités pédagogiques

La formation fera appel à des méthodes pédagogiques participatives en lien avec des situations agricoles ou autres exemples de relations humaines au sein de l'exploitation ou d'un collectif.

Afin d'adapter au mieux le parcours de formation aux futurs stagiaires, à leurs besoins et à leurs attentes, il est préconisé de réaliser en amont de l'action une analyse du besoin du stagiaire et de sa problématique. Cette analyse pourra prendre différentes formes (entretien, auto-positionnement, diagnostic, ...) ; vous indiquerez dans la demande de financement dans le champ « prérequis » comment l'analyse préalable est réalisée.

Cette modalité pédagogique justifiera un bonus financier.

Les modalités d'accompagnement individualisé sont préconisées : transfert des acquis, accompagnement individualisé, Formation mixte digitale. Vous vous rapprochez de votre conseiller VIVEA pour en connaître les contours.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

La durée de la formation

La formation durera au minimum 14 heures.

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les compétences des formateurs

Les personnes intervenant dans ces formations devront impérativement avoir :



- Une connaissance du monde agricole
- Des compétences sur les thématiques abordées (GRH, organisation du travail, participation à des collectifs)
- Des compétences spécifiques en lien avec les « Relations humaines » (connaissance de soi, communication interpersonnelle ... cf objectif de formation du présent appel d'offres) : vous justifierez de ces compétences en précisant l'expérience du formateur sur ce sujet.

Une double animation et l'appel à des intervenants extérieurs est envisageable.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les formations débuteront au plus tôt le 1^{er} janvier 2023 et se termineront au plus tard le 31 mars 2026.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ L'adéquation au public visé.
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées
- ▶ Les compétences des formateurs

L'implication des organismes

En répondant à cet AOS, les organismes de formation s'engagent à participer à tout événement (rencontre, visioconférence, journées thématiques ...) pour témoigner de leur expérience et des enseignements qu'ils tirent des formations réalisées dans le cadre de cet AOS. Ils peuvent être aussi sollicités pour répondre à des consultants dans le cadre d'études réalisées par VIVEA.

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à **60 €** TTC par heure/stagiaire.

La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à **44 € TTC par heure/stagiaire**.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de **+ 2€ de l'heure/stagiaire si une analyse du besoin de chaque stagiaire est réalisée en amont de la formation** (voir paragraphe modalités pédagogiques).



VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas du transfert des acquis

Jusqu'à la session d'instruction du 30 novembre 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 9 novembre 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation le transfert des acquis aux conditions suivantes :

- Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps de transfert des acquis est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas de l'accompagnement individualisé

A compter de la session d'instruction du 2 février 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 12 janvier 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction, dans la priorité « Développer l'efficacité et la qualité de vie au travail » de l'appel d'offre permanent du comité Nouvelle-Aquitaine en cochant l'appel d'offre spécifique intitulé « Relations humaines »

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Aquitaine : **Pascal MASSOU** 06 73 69 02 39 ou p.massou@vivea.fr
Gilles YOSOS 06 70 75 00 35 ou g.yosos@vivea.fr

Limousin : **Valérie LOPEZ** 06 73 69 03 06 ou v.lopez@vivea.fr

Poitou-Charentes : **Catherine VIGE** 06 77 80 40 93 ou c.vige@vivea.fr